



## Interdiction de fumer dans un appartement loué .

Par **LISONMD**, le **11/07/2014** à **13:57**

Bonjour,

J'ai loué un appartement (à la saison) pour une quinzaine de jours à un grand fumeur. L'appartement est imprégné de l'odeur du tabac. Existe t-il une clause que je pourrais introduire dans mon bail afin de ne plus me retrouver dans cette situation. (Appartement pour non fumeur).

Je vous remercie d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.  
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **11/07/2014** à **19:04**

Bonjour,

Vous parlez d'une location saisonnière. C'est donc le contrat signé qui fait loi entre les parties. Vous pouvez donc ajouter une clause interdisant de fumer dans le logement.